



AXE EXPLORATION INC. (une société d'exploration)
ÉTATS FINANCIERS
30 SEPTEMBRE 2015 ET 2014

AXE EXPLORATION INC. (an exploration company)
FINANCIAL STATEMENTS
SEPTEMBER 30, 2015 AND 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1	INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT
ÉTATS FINANCIERS		FINANCIAL STATEMENTS
États de la situation financière	3	Statements of Financial Position
États du résultat global	4	Statements of Comprehensive loss
États des variations des capitaux propres	5	Statements of Changes in Equity
Tableaux des flux de trésorerie	6	Statements of Cash Flows
Notes complémentaires	7 -43	Notes to Financial Statements



Raymond Chabot Grant Thornton
 S.E.N.C.R.L.
 50, avenue Dallaire
 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4S7

Téléphone: 819 762-1714
 Télécopieur: 819 762-3306
www.rcgt.com

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Axe Exploration Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Axe Exploration Inc., qui comprennent les états de la situation financière aux 30 septembre 2015 et 2014 et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Independent Auditor's Report

To the shareholders of
Axe Exploration Inc.

We have audited the accompanying financial statements of Axe Exploration Inc., which comprise the statements of financial position as at September 30, 2015 and 2014 and the statements of comprehensive loss, changes in equity and cash flows for the years then ended and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's responsibility for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audits. We conducted our audits in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Axe Exploration Inc. aux 30 septembre 2015 et 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.

1

Rouyn-Noranda
Le 27 janvier 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A119351

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained in our audits is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Axe Exploration Inc. as at September 30, 2015 and 2014 and its financial performance and its cash flows for the years then ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Raymond Chabot Grant Thornton LLP

1

Rouyn-Noranda
January 27, 2016

¹ CPA auditor, CA public accountancy permit no A119351

AXE EXPLORATION INC.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

STATEMENTS OF FINANCIAL POSITION
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

	Notes	30 septembre / September 30, 2015 \$	30 septembre / September 30, 2014 \$	
ACTIF				ASSETS
Courant				Current
Trésorerie	6	487 302	568 893	Cash
Placements	6	1 216 264	1 557 058	Investments
Taxes de vente à recevoir		6 983	14 236	Sales tax receivable
Crédits d'impôt relatifs aux ressources et crédits d'impôt miniers à recevoir		8 974	17 013	Tax credits related to resources and mining tax credits receivable
Frais payés d'avance		5 325	7 207	Prepaid expenses
		<u>1 724 848</u>	<u>2 164 407</u>	
Non courant				Non-current
Immobilisations corporelles	7	105 793	96 907	Property, plant and equipment
Actifs d'exploration et d'évaluation	8	454 539	382 137	Exploration and evaluation assets
		<u>560 332</u>	<u>479 044</u>	
Total de l'actif		<u>2 285 180</u>	<u>2 643 451</u>	Total assets
PASSIF				LIABILITIES
Courant				Current
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		23 144	35 236	Trade and other payables
Autre passif		-	23 099	Other liability
Total du passif		<u>23 144</u>	<u>58 335</u>	Total liabilities
CAPITAUX PROPRES				EQUITY
Capital-actions	10	7 699 754	7 699 754	Share Capital
Bons de souscription	10	26 679	26 679	Warrants
Surplus d'apport		1 035 540	1 017 711	Contributed surplus
Déficit		(6 499 937)	(6 159 028)	Deficit
Total des capitaux propres		<u>2 262 036</u>	<u>2 585 116</u>	Total equity
Total du passif et des capitaux propres		<u>2 285 180</u>	<u>2 643 451</u>	Total liabilities and equity

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 27 janvier 2016

These financial statements were approved and authorized for issue by the Board of Directors on January 27, 2016

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION / ON BEHALF OF THE BOARD,

(s) Claude Lavoie _____, Administrateur - Director

(s) Pascal Ducharme _____, Administrateur - Director

AXE EXPLORATION INC.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL
des exercices terminés les 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

STATEMENTS OF COMPREHENSIVE LOSS
Years ended September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

	Notes	2015	2014	
		\$	\$	
CHARGES				EXPENSES
Honoraires des consultants		155 823	195 567	Consultants fees
Honoraires professionnels		31 653	38 662	Professional fees
Autres charges opérationnelles		78 557	114 082	Other operating expenses
Salaires et charges sociales		58 227	62 789	Salaries and fringe benefits
Impôts de la partie XII.6		673	972	Part XII.6 taxes
Rémunération - paiements fondés sur des actions	11	17 829	49 461	Share-based payments
Inscription, régistrariat et information aux actionnaires		27 174	30 681	Registration, listing fees and shareholder's information
Assurances		11 934	11 015	Insurance
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation	8	-	1 757 536	Write-down of exploration and evaluation assets
Amortissement des immobilisations corporelles	7	5 164	11 843	Amortization of property, plant and equipment
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		-	12 469	Loss on disposal of property, plant and equipment
Résultat opérationnel		<u>(387 034)</u>	<u>(2 285 077)</u>	Operating loss
AUTRES				OTHERS
Revenus d'intérêts		<u>23 026</u>	<u>29 983</u>	Interest income
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		(364 008)	(2 255 094)	LOSS BEFORE INCOME TAXES
Impôts différés	13	<u>23 099</u>	<u>53 769</u>	Deferred income tax expense
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		<u><u>(340 909)</u></u>	<u><u>(2 201 325)</u></u>	LOSS AND COMPREHENSIVE LOSS FOR THE YEAR
RÉSULTAT NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION	12	<u><u>(0,006)</u></u>	<u><u>(0,040)</u></u>	BASIC AND DILUTED LOSS PER SHARE

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.
The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

AXE EXPLORATION INC.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
des exercices terminés les 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

STATEMENTS OF CHANGES IN EQUITY
Years ended September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

	Notes	Capital- actions / Share capital	Bons de souscription / Warrants	Surplus d'apport / Contributed surplus	Déficit / Deficit	Total des capitaux propres / Total equity	
		\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au 30 septembre 2013		7 633 457	26 679	968 250	(3 954 717)	4 673 669	Balance at September 30, 2013
Résultat net et résultat global				-	(2 201 325)	(2 201 325)	Loss and comprehensive loss
Octroi d'options	11	-	-	49 461	-	49 461	Options granted
Émission d'actions accréditatives	10	66 297	-	-	-	66 297	Issuance of flow- through shares
Frais d'émission d'actions		-	-	-	(2 986)	(2 986)	Share issuance expenses
Solde au 30 septembre 2014		7 699 754	26 679	1 017 711	(6 159 028)	2 585 116	Balance at September 30, 2014
Résultat net et résultat global				-	(340 909)	(340 909)	Loss and comprehensive loss
Octroi d'options	11	-	-	17 829	-	17 829	Options granted
Solde au 30 septembre 2015		7 699 754	26 679	1 035 540	(6 499 937)	2 262 036	Balance at September 30, 2015

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.
The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

AXE EXPLORATION INC.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE
des exercices terminés les 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

STATEMENTS OF CASH FLOWS
Years ended September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

	Notes	2015 \$	2014 \$	
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				OPERATING ACTIVITIES
Résultat net		(340 909)	(2 201 325)	Net loss
Ajustements				Adjustments
Rémunération - paiements fondés sur des actions	11	17 829	49 461	Share-based payments
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation	8	-	1 757 536	Write-down of exploration and evaluation assets
Amortissement des immobilisations corporelles	7	5 164	11 843	Amortization of property, plant and equipment
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		-	12 469	Loss on disposal of property, plant and equipment
Impôts différés		(23 099)	(53 769)	Deferred income tax expense
Variation nette des éléments du fonds de roulement	14	<u>(2 957)</u>	<u>7 473</u>	Net change in operating working capital items
		<u>(343 972)</u>	<u>(416 312)</u>	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				INVESTING ACTIVITIES
Acquisition de placements		-	(1 538 000)	Purchase of Investments
Cession de placements		340 794	2 357 941	Disposal of Investments
Avances à une société contrôlée par le président		-	33 268	Advances to a company controlled by the President
Acquisition d'immobilisations corporelles		(14 050)	(59 629)	Acquisition of property, plant and equipment
Cession d'immobilisations corporelles		-	55 000	Disposal of property, plant and equipment
Crédits d'impôt relatif aux ressources et crédits d'impôt minier à recevoir		13 197	-	Tax credits related to resources and mining tax credits receivable
Acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation		<u>(77 560)</u>	<u>(226 342)</u>	Acquisition of exploration and evaluation assets
		<u>262 381</u>	<u>622 238</u>	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				FINANCING ACTIVITIES
Encaissement au titre de capital-actions et bons de souscription		-	116 020	Cash inflow relating to share capital and warrants
Frais d'émission d'actions		<u>-</u>	<u>(2 986)</u>	Share issuance expenses
		<u>-</u>	<u>113 034</u>	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE				CASH INCREASE (DECREASE)
Trésorerie, au début		<u>568 893</u>	<u>249 933</u>	Cash, beginning of year
Trésorerie, à la fin		<u>487 302</u>	<u>568 893</u>	Cash, end of year

Informations additionnelles – Flux de trésorerie (note 14)

Additional information disclosures – Cash flows (Note 14)

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Axe Exploration Inc (ci-après la «Société»), se spécialise dans l'exploration de gisements aurifères et de métaux précieux situés au Canada.

2- CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

La Société est au stade de l'exploration et comme beaucoup de sociétés d'exploration minière, elle conclut des financements sur le marché des capitaux afin de poursuivre ses activités. La Société a encouru une perte de 340 909 \$ au cours de l'exercice (2 201 325 \$ en 2014) et a un déficit de 6 499 937 \$ au 30 septembre 2015 (6 159 028 \$ au 30 septembre 2014). La Société a un fonds de roulement de 1 701 704 \$ au 30 septembre 2015 (2 106 072 \$ au 30 septembre 2014). Du financement additionnel au-delà de ce fonds de roulement sera nécessaire pour mettre en valeur les actifs d'exploration de la Société.

Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussisse à obtenir d'autres financements dans l'avenir. L'incapacité à obtenir du financement additionnel en temps opportun pourrait amener la Société à perdre ses droits dans un ou tous ces actifs d'exploration. Ces incertitudes jettent un doute relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités. Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qui seraient nécessaires d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas.

1- GOVERNING STATUTES AND NATURE OF OPERATIONS

Axe Exploration Inc. (the "Company"), specializes in exploration of gold deposits and precious metals located in Canada.

2- GOING CONCERN ASSUMPTION

The financial statements have been prepared in compliance with International Financial Reporting Standards (IFRS) and on the basis of the going concern assumption, meaning the Company will be able to realize its assets and discharge its liabilities in the normal course of operations.

The Company is at the exploration stage and as many mining exploration companies, it raises funds on the equity market to conduct its activities. The Company has incurred a loss of \$340,909 during the year (\$2,201,325 in 2014) and has a deficit of \$6,499,937 at September 30, 2015 (\$6,159,028 at September 30, 2014). The Company has a working capital of \$1,701,704 at September 30, 2015 (\$2,106,072 at September 30, 2014). Further financing beyond this level of working capital will be required to develop the Company's mineral properties.

There is no assurance that additional funds can be raised when required to even if the Company has been successful in the past in doing so. Failure to obtain additional financing on a timely basis could cause the Company to forfeit its interest in some or all of its properties and reduce or terminate its exploration activities. These uncertainties cast doubt regarding the Company's ability to continue as a going concern. These financial statements do not reflect any adjustments that would be necessary if the going concern assumption was not appropriate. If the going concern assumption was not appropriate for these financial statements, adjustments to the carrying values of assets and liabilities and statement of financial position classification, which could be material, may be necessary.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

3- GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers de la Société ont été établis conformément aux IFRS.

La Société est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 255 Curé-Labelle, suite 204, Laval, Québec, Canada. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX.

4- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES
4.1 Généralités

Les principales méthodes comptables et bases d'évaluation ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

4.2 Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique.

4.3 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en devise canadienne qui est aussi la monnaie fonctionnelle.

4.4 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

3- GENERAL INFORMATION AND STATEMENT OF COMPLIANCE WITH IFRS

The financial statements of the Company have been prepared in accordance with IFRS.

The Company is incorporated under the *Canada Business Corporations Act*. The address of the Company's registered office and its principal place of business is 255 Cure-Labelle, Suite 204, Laval, Quebec, Canada. The Company's shares are listed on the TSX Venture Exchange.

4- SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES
4.1 Overall considerations

The significant accounting policies and measurement bases that have been applied in the preparation of these financial statements are summarized below.

4.2 Basis of evaluation

These financial statements are prepared using the historical cost method.

4.3 Functional currency and presentation currency

The financial statements are presented in Canadian currency which is the functional currency.

4.4 Financial instruments

Financial assets and financial liabilities are recognized when the Company becomes a party to the contractual provisions of the financial instrument.

Financial assets are derecognized when the contractual rights to the cash flows from the financial asset expire, or when the financial asset and all substantial risks and rewards are transferred.

A financial liability is derecognized when it is extinguished, discharged, cancelled or when it expires.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

4- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)
4.4 Instruments financiers (suite)

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la Société sont classés dans la catégorie prêts et créances au moment de la comptabilisation initiale.

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit en résultat, soit en autres éléments du résultat global des produits et des charges qui en résulteront. Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les revenus d'intérêts, le cas échéant.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et les placements font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Dépréciation d'actifs financiers

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts, le cas échéant, sont présentées dans les charges financières.

4- SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)
4.4 Financial instruments (continued)

Financial assets and financial liabilities are measured initially at fair value plus transactions costs.

Financial assets and financial liabilities are measured subsequently as described below.

Financial assets

For the purpose of subsequent measurement, the Company's financial assets are classified into the loans and receivables category upon initial recognition.

The category determines subsequent measurement and whether any resulting income and expense is recognized in profit or loss or in other comprehensive income. All income and expenses relating to financial assets that are recognized in profit or loss are presented within Finance costs or Interest Income, if any.

Loans and receivables

Loans and receivables are non-derivative financial assets with fixed or determinable payments that are not quoted in an active market. After initial recognition, these are measured at amortized cost using the effective interest method, less provision for impairment. Discounting is omitted where the effect of discounting is immaterial. Cash and investments fall into this category of financial instruments.

Impairment of financial assets

All financial assets are subject to review for impairment at least at each reporting date. Financial assets are impaired when there is any objective evidence that a financial asset or a group of financial assets is impaired.

Financial liabilities

The Company's financial liabilities include trade and other payables

Financial liabilities are measured subsequently at amortized cost using the effective interest method.

All interest-related charges are reported in profit or loss within Finance costs.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

4- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)
4.5 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

4.6 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une portion importante des risques et des avantages est conservée par le bailleur sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

4.7 Crédits d'impôt à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées et en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouverts et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

4.8 Actifs d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés.

4- SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)
4.5 Basic and diluted loss per share

Basic loss per share is calculated by dividing the loss attributable to common equity holders of the Company by the weighted average number of common shares outstanding during the period. Diluted earnings per share is calculated by adjusting loss attributable to common equity holders of the Company, and the weighted average number of common shares outstanding, for the effects of all dilutive potential common shares which include options and warrants. Dilutive potential common shares shall be deemed to have been converted into common shares at the beginning of the period or, if later, at the date of issue of the potential common shares.

4.6 Operating lease agreements

Leases in which a significant portion of the risks and rewards of ownership are retained by the lessor are classified as operating leases. Payments under an operating lease are recognized as an expense on a straight-line basis over the lease term. Related expenses, such as maintenance and insurance expenses, are charged as incurred.

4.7 Tax credits receivable

The Company is entitled to a refundable tax credit on qualified exploration expenditures incurred and refundable credit on duties for losses under the Mining Tax Act. These tax credits are recognized as a reduction of the exploration costs incurred based on estimates made by management. The Company records these tax credits when there is reasonable assurance with regards to collections and assessments and that the Company will comply with the conditions associated to them.

4.8 Exploration and evaluation assets

Exploration and evaluation assets are costs incurred in the course of initial search of mineral resources before the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource are demonstrable. Costs incurred before the legal right to undertake exploration and evaluation activities are recognized in profit or loss when they are incurred.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

4- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)
4.8 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.10), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.10), et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

4- SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)
4.8 Exploration and evaluation assets (continued)

Once the legal right to undertake exploration and evaluation activities has been obtained, all costs of acquiring mineral rights, expenses related to the exploration and evaluation of mining properties, less refundable tax credits related to these expenses, are recognized as exploration and evaluation assets. Expenses related to exploration and evaluation include topographical, geological, geochemical and geophysical studies, exploration drilling, trenching, sampling and other costs related to the evaluation of the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource.

The various costs are capitalized on a property-by-property basis pending determination of the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource. These assets are recognized as intangible assets and are carried at cost less any accumulated impairment losses. No depreciation expenses are recognized for these assets during the exploration and evaluation phase.

Whenever a mining property is considered no longer viable, or is abandoned, the capitalized amounts are written down to their recoverable amounts (see Note 4.10); the difference is then immediately recognized in profit or loss.

When technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource are demonstrable, exploration and evaluation assets related to the mining property are transferred to property and equipment in Mining assets under construction. Before the reclassification, exploration and evaluation assets are tested for impairment (see Note 4.10) and any impairment loss is recognized in profit or loss before reclassification.

Until now, no technical feasibility and no commercial viability of extracting a mineral resource have been demonstrated.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

4- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)
4.8 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

4.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des pertes de valeur et des amortissements.

Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus chaque année et ajustés au besoin.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur les composantes qui ont des durées d'utilité homogène en recourant à la méthode dégressive selon les taux indiqués ci-après :

Immeuble	5 %
Équipement d'exploration	20 %
Matériel informatique	55 %

La charge d'amortissement de chaque période est comptabilisée en résultat net, sauf pour certaines immobilisations corporelles liées aux activités d'exploration et d'évaluation dont la charge d'amortissement est incorporée dans la valeur comptable d'un actif d'exploration et d'évaluation lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre de projets précis d'exploration et d'évaluation.

4.10 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des immobilisations corporelles

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

4- SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)
4.8 Exploration and evaluation assets (continued)

Although the Company has taken steps to verify title to the mining properties in which it holds an interest, in accordance with industry practices for the current stage of exploration and development of such properties, these procedures do not guarantee the validity of the mining property titles. Property titles may be subject to unregistered prior agreements and non-compliance with regulatory requirements

4.9 Property, Plant and Equipment

Property, plant and equipment are accounted for at historical cost less any accumulated impairment losses and amortization.

The historical cost of property, plant and equipment comprises any acquisition costs directly attributable. Residual values, method of amortization and useful lives of the assets are reviewed annually and adjusted if appropriate.

Amortization of property, plant and equipment is based on each part of a property, plant and equipment which has similar useful life using declining method at the following rates:

Building	5%
Exploration Equipment	20%
Computer equipment	55%

The amortization expense for each period is recognized in profit or loss except for certain items of property, plant and equipment related to exploration and evaluation activities where the amortization expense is included in the carrying amount of an exploration and evaluation asset when it relates to a specific exploration and evaluation project.

4.10 Impairment of exploration and evaluation assets and property, plant and equipment

For the purposes of assessing impairment, assets are grouped at the lowest levels for which there are largely independent cash inflows (cash-generating units). As a result, some assets are tested individually for impairment and some are tested at a cash-generating unit level.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

4- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)
4.10 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des immobilisations corporelles (suite)

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente :

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé ;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée ;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique ;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

4- SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)
4.10 Impairment of exploration and evaluation assets and property, plant and equipment (continued)

Whenever events or changes in circumstances indicate that the carrying amount may not be recoverable, an asset or cash-generating unit is reviewed for impairment.

Impairment reviews for exploration and evaluation assets are carried out on a project by project basis, with each project representing a potential single cash generating unit. An impairment review is undertaken when indicators of impairment arise, but typically when one of the following circumstances apply:

- the right to explore the areas has expired or will expire in the near future with no expectation of renewal;
- no further exploration or evaluation expenditures in the area are planned or budgeted;
- no commercially viable deposits have been discovered, and the decision has been made to discontinue exploration in the area;
- sufficient work has been performed to indicate that the carrying amount of the expenditure carried as an asset will not be fully recovered.

Additionally, when technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource are demonstrable, the exploration and evaluation assets of the related mining property are tested for impairment before these items are transferred to property, plant and equipment.

An impairment loss is recognized in profit or loss for the amount by which the asset's or cash-generating unit's carrying amount exceeds its recoverable amount. The recoverable amount of an asset or a cash-generating unit is the higher of its fair value less cost to sell and its value in use.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

4- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)
4.10 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des immobilisations corporelles (suite)

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.11 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques ou implicites actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement déterminables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact.

À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

4- SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)
4.10 Impairment of exploration and evaluation assets and property, plant and equipment (continued)

An impairment charge is reversed if the asset's or cash-generating unit's recoverable amount exceeds its carrying amount.

4.11 Provisions and contingent liabilities

Provisions are recognized when present legal or constructive obligations as a result of a past event will probably lead to an outflow of economic resources from the Company and amounts can be estimated reliably. Timing or amount of the outflow may still be uncertain.

Provisions are measured at the estimated expenditure required to settle the present obligation, based on the most reliable evidence available at the reporting date, including the risks and uncertainties associated with the present obligation. Provisions are discounted when the time value of money is significant.

The Company's operations are governed by government environment protection legislation. Environmental consequences are difficult to determine in terms of amounts, timetable and impact.

As of the reporting date, management believes that the Company's operations are in material compliance with current laws and regulations. Site restoration costs currently incurred are negligible. When the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource have been demonstrated, a restoration provision will be recognized in the cost of the mining property when there is constructive commitment that has resulted from past events, it is probable that an outflow of resources embodying economic benefits will be required to settle the obligation and the amount of the obligation can be measured with sufficient reliability.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

4- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)
4.11 Provisions et passifs éventuels (suite)

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aucune provision n'est enregistrée aux livres pour les périodes de présentation de l'information financière.

4.12 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer auprès de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et qu'elle n'a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

4- SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)
4.11 Provisions and contingent liabilities (continued)

In those cases where the possible outflow of economic resources as a result of present obligations is considered improbable or remote, no liability is recognized.

All provisions are reviewed at each reporting date and adjusted to reflect the current best estimate. No provision is recorded in the books for periods of financial reporting.

4.12 Income Taxes

Tax expense recognized in profit or loss comprises the sum of deferred tax and current tax not recognized directly in equity.

Current income tax assets and/or liabilities comprise those obligations to, or claims from, fiscal authorities relating to the current or prior reporting periods, that are unpaid at the reporting date. Current tax is payable on taxable profit, which differs from profit or loss in the financial statements. Calculation of current tax is based on tax rates and tax laws that have been enacted or substantively enacted by the end of the reporting period.

However, since the Company is in exploration phase and has no taxable income, tax expense recognized in profit or loss is currently comprised only of deferred tax.

Deferred income taxes are calculated using the liability method on temporary differences between the carrying amounts of assets and liabilities and their tax bases. However, deferred tax is not provided on the initial recognition of goodwill, or on the initial recognition of an asset or liability unless the related transaction is a business combination or affects tax or accounting profit.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

4- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)
4.12 Impôt sur le résultat (suite)

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société, ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôt inutilisés. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

4.13 Capitaux propres

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions, d'options sur les options aux courtiers ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération antérieurement comptabilisée au poste surplus d'apport ou bons de souscription. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété ou tout autre actif non monétaire, les actions sont mesurées à la juste valeur en fonction du cours de la Bourse le jour où l'entente est conclue.

4- SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)
4.12 Income Taxes (continued)

Deferred tax assets and liabilities are calculated, without discounting, at tax rates that are expected to apply to their respective period of realization, provided they are enacted or substantively enacted by the end of the reporting period.

Deferred tax assets are recognized to the extent that it is probable that the underlying tax loss or deductible temporary difference will be utilized against future taxable income. This is assessed based on the Company's forecast of future operating results, adjusted for significant non-taxable income and expenses and specific limits on the use of any unused tax loss or credit. Deferred tax liabilities are always provided for in full.

Deferred tax assets and liabilities are offset only when the Company has a right and intention to set off current tax assets and liabilities from the same taxation authority.

Changes in deferred tax assets or liabilities are recognized as deferred income tax expense in profit or loss, except where they relate to items that are recognized directly in equity, in which case the related deferred tax is also recognized in other comprehensive income or equity, respectively.

4.13 Equity

Share capital represents the amount received on the issue of shares. If shares are issued when stock options, brokers options and warrants are exercised, the share capital account also comprises the compensation costs previously recorded as contributed surplus or warrants. In addition, if the shares are issued in an acquisition of property or other assets that are not monetary, shares are measured at fair value based on stock price on the day the agreement is signed.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

4- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.13 Capitaux propres (suite)

Émission d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

Placements accreditifs

L'émission d'unités accreditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires, de bons de souscription et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des unités accreditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions des unités accreditives sont répartis entre les actions, les bons de souscription et les autres passifs émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date de l'émission, puis aux bons de souscription en fonction de la juste valeur de ceux-ci à la date de l'émission, et le montant résiduel est attribué aux autres passifs. La juste valeur des bons de souscription est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la Société a l'intention ferme de renoncer à son droit aux déductions fiscales au profit des investisseurs, le montant comptabilisé en autres passifs est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporelle imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions et aux options aux courtiers.

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs moins les frais d'émission, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

4- SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)

4.13 Equity (continued)

Unit placements

Proceeds from unit placements are allocated between shares and warrants issued using the residual method. Proceeds are first allocated to shares according to the quoted price of existing shares at the time of issuance and any residual in the proceeds is allocated to warrants.

Flow-through placements

Issuance of flow-through shares represents in substance an issue of common shares and the sale of the right to tax deductions to the investors. When the flow-through shares are issued, the sale of the right to tax deductions is deferred and presented as other liabilities in the statement of financial position. The proceeds received from flow-through placements are allocated between shares, warrants and other liability using the residual method. Proceeds are first allocated to shares according to the quoted price of existing shares at the time of issuance, then to warrants according to their fair value at the date of issuance and the residual proceeds are allocated to other liability. The fair value of the warrants is determined using the Black-Scholes valuation model. The liability component recorded initially on the issuance of shares is reversed on renouncement of the right to tax deductions to the investors and when eligible expenses are incurred and recognized in profit or loss in reduction of deferred income tax expense. A deferred tax liability is also recognized for the taxable temporary difference that arises from the difference between the carrying amount of eligible expenditures capitalized as an asset and its tax basis.

Other elements of equity

Contributed surplus include share-based payment charges relating to stock options and brokers options.

Deficit includes all current and prior period retained profits or losses less issuance costs, net of any underlying income tax benefit from these issuance costs.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

4- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)
4.13 Capitaux propres (suite)

Le poste bons de souscription inclut les charges liées aux bons de souscription. Lorsque ces bons de souscription sont expirés, les charges correspondantes sont transférées dans le surplus d'apport.

4.14 Paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, employés et consultants qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des options aux courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

4- SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)
4.13 Equity (continued)

Warrants include charges relating to warrants. When these warrants are expired, the relating charges are transferred to contributed surplus.

4.14 Equity-settled share-based payments

The Company operates an equity-settled share-based payment plan for its eligible directors, employees and consultants. The Company's plan does not feature any options for a cash settlement.

All goods and services received in exchange for the grant of any share-based payments are measured at their fair values, unless that fair value cannot be estimated reliably. If the entity cannot estimate reliably the fair value of the goods or services received, the entity shall measure their value indirectly by reference to the fair value of the equity instruments granted. For the transactions with employees and others providing similar services, the Company measured the fair value of the services received by reference to the fair value of the equity instruments granted.

All equity-settled share-based payments (except brokers options) are ultimately recognized as an expense in the profit or loss or capitalized as exploration and evaluation assets, depending on the nature of the payment with a corresponding credit to contributed surplus, in equity. Equity-settled share-based payments to brokers, in respect of an equity financing are recognized as issuance cost of the equity instruments with a corresponding credit to contributed surplus, in equity.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

4- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)
4.14 Paiements fondés sur des actions (suite)

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours.

Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

4.15 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration.

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel, soit le secteur d'exploration et d'évaluation des ressources minérales.

4.16 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

4- SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)
4.14 Equity-settled share-based payments (continued)

If vesting periods or other vesting conditions apply, the expense is allocated over the vesting year, based on the best available estimate of the number of share options expected to vest. Non-market vesting conditions are included in assumptions about the number of options that are expected to become exercisable. Estimates are subsequently revised if there is any indication that the number of share options expected to vest differs from previous estimates. Any cumulative adjustment prior to vesting is recognized in the current period.

No adjustment is made to any expense recognized in prior period if share options ultimately exercised are different to that estimated on vesting.

4.15 Segmental reporting

The Company presents and discloses segmental information based on information that is regularly reviewed by the chief operating decision-maker, i.e. the Chairman and the Board of Directors.

The Company has determined that there was only one operating segment being the sector of exploration and evaluation of mineral resources.

4.16 Standards, amendments and interpretations to existing standards that are not yet effective and have not been adopted early by the Company

At the date of authorization of these financial statements, certain new standards, amendments and interpretations to existing standards have been published but are not yet effective and have not been adopted early by the Company.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

4- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.16 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société (suite)

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adoptée dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations ainsi que les nouvelles modifications aux normes, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la Société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais la Société ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence sur ses états financiers.

IFRS 9 – Instruments financiers (IFRS 9)

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 9 Instruments financiers (2014), qui représente l'achèvement de son projet de remplacement d'IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La nouvelle norme présente des changements importants apportés aux directives d'IAS 39 sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et instaure un nouveau modèle pour les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers. IFRS 9 fournit également de nouvelles directives sur l'application de la comptabilité de couverture. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

4- SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)

4.16 Standards, amendments and interpretations to existing standards that are not yet effective and have not been adopted early by the Company (continued)

Management anticipates that all of the pronouncements will be adopted in the Company's accounting policies for the first period beginning after the effective date of each pronouncement. Information on new standards, amendments and interpretations that are expected to be relevant to the Company's financial statements is provided below. Certain other new standards and interpretations have been issued but are not expected to have an impact on the Company's financial statements.

IFRS 9 – Financial Instruments (IFRS 9)

The International Accounting Standards Board ("IASB") recently released IFRS 9 "Financial Instruments" (2014), representing the completion of its project to replace IAS 39 "Financial Instruments: Recognition and Measurement". The new standard introduces extensive changes to IAS 39's guidance on the classification and measurement of financial assets and introduces a new "expected credit loss" model for the impairment of financial assets. IFRS 9 also provides new guidance on the application of hedge accounting. IFRS 9 is effective for annual reporting periods beginning on or after January 1, 2018. Earlier application is permitted. The Corporation has yet to assess the impact of this new standard on its financial statements.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

4- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.16 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société (suite)

IFRS 16 – *Contrats de location* (IFRS 16)

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 laquelle remplacera IAS 17 *Contrats de location*. IFRS 16 supprime le classement à titre de location simple et impose aux preneurs de constater tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Une exemption est permise pour les contrats de location à court terme et pour les contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent à une faible valeur. De plus, IFRS 16 : modifie la définition du contrat de location; établit les exigences de comptabilisation de l'actif et du passif, notamment sur les aspects complexes comme les composantes autres que de location, les paiements locatifs variables et les périodes optionnelles; modifie la comptabilisation des accords de cession-bail; conserve en grande partie l'approche d'IAS 17 pour la comptabilisation des contrats de location par le bailleur et présente de nouvelles obligations d'information. IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise dans certaines circonstances. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

5- JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

4- SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)

4.16 Standards, amendments and interpretations to existing standards that are not yet effective and have not been adopted early by the Company (continued)

IFRS 16 – *Leases* (IFRS 16)

In January 2016, the IASB published IFRS 16 which will replace IAS 17 *Leases*. IFRS 16 eliminates the classification as an operating lease and requires lessees to recognize a right-of-use asset and a lease liability in the statement of financial position for all lease with exemptions permitted for short-term leases and leases of low value assets. In addition, IFRS 16: changes the definition of a lease; sets requirements on how to account for the asset and liability, including complexities such as non-lease elements, variable lease payments and options periods; changes the accounting for sale and leaseback arrangements; largely retains IAS 17's approach to lessor accounting and introduces new disclosure requirements. IFRS 16 is effective for annual reporting periods beginning on or after January 1, 2019 with early application permitted in certain circumstances. The Company has yet to assess the impact of this new standard on its financial statements.

5- CRITICAL ACCOUNTING ESTIMATES, JUDGMENTS AND ASSUMPTIONS

When preparing the financial statements, management undertakes a number of judgements, estimates and assumptions about recognition and measurement of assets, liabilities, income and expenses.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

5- JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)
5.1 Jugements posés par la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 4.12).

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

5.2 Sources d'incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

5- CRITICAL ACCOUNTING ESTIMATES, JUDGMENTS AND ASSUMPTIONS (continued)
5.1 Judgments made by Management

The following paragraphs discuss significant judgments to be put under the direction of applying the accounting policies of the Company, which have the most significant impact on the financial statements.

Recognition of deferred tax assets and valuation of income tax on earnings

Management regularly assesses the likelihood that its deferred tax assets will not be realized. As part of this evaluation, management must determine if it is probable that the Company generates sufficient future taxable income to which these losses can be offset during the deferral period. By its nature, this assessment requires significant judgment. To date, management has not recognized any deferred assets in excess of existing taxable temporary differences, which are expected to reverse during the deferral period (see Note 4.12).

Going concern

The evaluation of the ability of the Company to continue on a going concern, to obtain sufficient funds to cover its operating expenses in progress, to meet its obligations for the coming year, and obtain financing for exploration and evaluation programs provided, involves significant judgment based on past experience and other factors, including expectations of future events that are believed to be reasonable taking into account the circumstances. See Note 2 for more information.

5.2 Sources of estimation uncertainty

Information on estimates and assumptions that have the greatest impact on the recognition and measurement of assets, liabilities, income and expenses are discussed below. Actual result may differ materially.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

5- JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 4.10).

Si il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démontrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserves, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Se reporter à la note 8 pour l'analyse de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation.

Il n'y a pas eu de perte de valeur des actifs d'exploration et d'évaluation imputée en résultat net pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015 (1 757 536 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014). Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

5- CRITICAL ACCOUNTING ESTIMATES, JUDGMENTS AND ASSUMPTIONS (continued)

Impairment of exploration and evaluation assets

The assessment of the facts and circumstances showing the existence of any indication that an asset may be impaired or resume the value is a subjective process that involves judgment and often a number of estimates and assumptions (see Note 4.10).

If there is an indication that an asset may be impaired or regain value, the recoverable amount of an individual asset or cash-generating unit must be estimated.

In assessing impairment, the Company must make certain estimates and assumptions regarding future circumstances, particularly on the technical feasibility and the probability of the commercial viability of extracting, the probability that the expenditure will be recovered by future exploitation of ownership or disposition of the property where the activities have not reached a sufficient stage to allow the assessment of the existence of reserves, the ability of the Company to obtain necessary financing to complete the exploration and development and renewal of licenses. The estimates and assumptions may change as new information becomes available. If, after the capitalization of exploration and evaluation expenditures, information suggests that cost recovery is unlikely, the capitalized amounts are written off in the year in which the information becomes available.

See Note 8 for an analysis of the impairment of exploration and evaluation assets.

There is no impairment of exploration and evaluation assets attributable to net income for the year ended September 30, 2015 (\$1,757,536 for the year ended September 30, 2014). No reversal of impairment loss was recorded for the periods.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

5- JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES 5- (suite)

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

La propriété n'a pas fait l'objet d'un test de dépréciation puisque la Société a la capacité de conserver la propriété puisqu'elle dispose de ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations à court terme. Les droits de prospector pour cette propriété n'expireront pas dans un proche avenir et des travaux ont été réalisés sur cette propriété au cours des trois derniers exercices.

Dépréciation des immobilisations corporelles

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses.

En évaluant la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie en s'appuyant sur les flux de trésorerie futurs et utilise un taux d'intérêt pour les actualiser. L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation convenable. En 2014, la Société a enregistré une dépréciation sur de l'équipement d'exploration à cause de la dégradation physique de l'équipement.

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options octroyées. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes (se reporter à la note 11).

5- CRITICAL ACCOUNTING ESTIMATES, JUDGMENTS AND ASSUMPTIONS (continued)

Impairment of exploration and evaluation assets (continued)

No impairment was conducted on the property. The Company has sufficient funds to respect its short-term obligation. The claims will not expire in the near future and work was performed during the last three years.

Impairment of property, plant and equipment

Determining if there are any facts and circumstances indicating impairment loss or reversal of impairment losses is a subjective process involving judgment and a number of estimates and assumptions in many cases.

In assessing impairment, management estimates the recoverable amount of each asset or cash-generating unit based on future cash flows and uses an interest rate for the update. The estimation uncertainty is related to assumptions regarding future operating results as well as the determination of an appropriate discount rate. In 2014, the Company recorded an impairment loss on exploration equipment because of physical damage to the equipment.

Share-based payments

The estimation of share-based payment costs requires the selection of an appropriate valuation model and consideration as to the inputs necessary for the valuation model chosen. The Company has made estimates as to the volatility of its own shares, the probable life of share options and warrants granted and the time of exercise of those share options. The model used by the Company is the Black-Scholes valuation model (see Note 11).

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

6- TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

Trésorerie

Il n'y a pas de produit de financement non dépensé lié aux actions accréditatives au 30 septembre 2015 (53 898 \$ au 30 septembre 2014). Selon les restrictions imposées en vertu de ces financements, la Société doit consacrer ces fonds à l'exploration de propriétés minières.

Placements

Les placements sont composés des montants suivants :

6- CASH AND INVESTMENTS

Cash

There is no balance on flow-through financing not spent according to the restrictions imposed by these financing arrangements at September 30, 2015 (\$53,898 as at September 30, 2014). According to the restrictions imposed by these financing arrangements, the Company has to dedicate these funds to mining properties.

Investments

Investments are comprised of the following amounts :

	Taux d'intérêt / Interest Rate	Date d'échéance / Expiry date	30 septembre 2015 / September 30, 2015	30 septembre 2014 / September 30, 2014
			\$	\$
Dépôt à terme / Term deposit	1,70 %	14 décembre 2015 / December 14, 2015	1 216 264	
Dépôt à terme / Term deposit	1,68 %	14 décembre 2014 / December 14, 2014		1 216 018
Dépôt à terme / Term deposit	1,44%	14 avril 2015 / April 14, 2015		341 040
			<u>1 216 264</u>	<u>1 557 058</u>

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

7- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7- PROPERTY, PLANT AND EQUIPMENT					
	Terrains/ Lands	Immeuble / Building	Équipement d'exploration / Exploration Equipment	Matériel informatique / Computer equipment	Véhicule / Vehicle	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable brute / Gross carrying amount						
Solde au 30 septembre 2013 / Balance at September 30, 2013	45 563	52 997	43 957	1 650	-	144 167
Acquisition / Additions	-	-	-	-	59 629	59 629
Radiation / Write-off	-	-	(28 000)	-	-	(28 000)
Cession	-	-	-	-	(59 629)	(59 629)
Solde au 30 septembre 2014 / Balance at September 30, 2014	45 563	52 997	15 957	1 650	-	116 167
Acquisition / Additions	-	-	12 000	2 050	-	14 050
Solde au 30 septembre 2015 / Balance at September 30, 2015	45 563	52 997	27 957	3 700	-	130 217
	Terrains/ Lands	Immeuble / Building	Équipement d'exploration / Exploration Equipment	Matériel informatique / Computer equipment	Véhicule / Vehicle	Total
Cumul des amortissements / Accumulated Amortization						
Solde au 30 septembre 2013 / Balance at September 30, 2013	-	3 382	22 947	1 248	-	27 577
Amortissement / Amortization	-	2 650	8 791	402	-	11 843
Radiation / Write-off	-	-	(20 160)	-	-	(20 160)
Solde au 30 septembre 2014 / Balance at September 30, 2014	-	6 032	11 578	1 650	-	19 260
Amortissement / Amortization	-	2 348	1 876	940	-	5 164
Solde au 30 septembre 2015 / Balance at September 30, 2015	-	8 380	13 454	2 590	-	24 424
Valeur nette comptable / Carrying amount						
Solde au 30 Septembre 2014 / Balance at September 30, 2014	45 563	46 965	4 379	-	-	96 907
Solde au 30 septembre 2015 / Balance at September 30, 2015	45 563	44 617	14 503	1 110	-	105 793

Toutes les charges d'amortissement sont présentées dans le poste Amortissement des immobilisations corporelles.

All depreciation charges are shown in the position Amortization of property, plant and equipment.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

8- ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

8- EXPLORATION AND EVALUATION ASSETS

	Solde au 30 septembre 2013 / Balance as at September 30, 2013	Entrées Additions	Dépréciation Impairment	Crédits d'impôts et de droits remboursables / Tax credits and credit on duties	Solde au 30 septembre 2014 / Balance as at September 30, 2014	Entrées Additions	Dépréciation Impairment	Crédits d'impôts et de droits remboursabl es / Tax credits and credit on duties	Solde au 30 septembre 2015 / Balance as at September 30, 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Commandant									
Droits miniers / Mining rights	45 000	-	(45 000)	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	499 728	-	(499 728)	-	-	-	-	-	-
	544 728	-	(544 728)	-	-	-	-	-	-
Gold Peak									
Droits miniers / Mining rights	56 000	-	-	-	56 000	-	-	-	56 000
Dépenses d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	117 600	223 695	-	(15 158)	326 137	77 560	-	(5 158)	398 539
	173 600	208 537	-	(15,158)	382 137	77 560	-	(5 158)	454 539
Destorbelle									
Droits miniers / Mining rights	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	1 210 161	2 647	(1 212 808)	-	-	-	-	-	-
	1 210 161	2 647	(1 212 808)	-	-	-	-	-	-
	1 928 489	226 342	(1 757 536)	(15 158)	382 137	77 560	-	(5 158)	454 539

Toutes les pertes de valeur (ou les reprises, le cas échéant) sont présentées en résultat net dans le poste Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation.

All impairment charges (or reversals, if any) are included in write-down of exploration and evaluation assets in profit or loss.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

8- ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION
(suite)
Commandant

Le projet Commandant est localisé dans la partie Sud-Ouest du Québec à 50 km au sud de Val-d'Or. En vertu d'une convention conclue le 6 avril 2011, la Société a acquis la propriété composée de 9 titres miniers et est détenue à 100 % par la Société. La propriété est soumise à une redevance de 2 % (NSR) advenant la mise en production commerciale d'un gisement dont 1 % est rachetable au prix de 1 500 000 \$.

En raison du contexte économique mondial, la Société a dévalué en 2014 la propriété et les dépenses d'exploration et d'évaluation reportées pour un montant total de 544 728 \$.

Gold Peak

Cette propriété, située à l'est du Gîte Fayolle sur la Faille Porcupine Destor, a été acquise en août 2010. Le projet comprend 43 titres miniers et est détenu à 100% par la Société. La propriété est soumise à une redevance de 2 % (NSR) advenant la mise en production commerciale d'un gisement dont 1 % est rachetable au prix de 1 500 000 \$.

Destorbelle

La Société détient une participation indivise de 50 % dans cette propriété.

La propriété est soumise à une redevance de 2 % (NSR) advenant la mise en production commerciale d'un gisement dont 1 % est rachetable au prix de 1 000 000 \$.

Comme la propriété est détenue à 50 % par Axe Exploration Inc. et à 50 % par Exploration Typhon Inc. et considérant que Exploration Typhon Inc. souhaite concentrer ses activités sur le projet Fayolle, il a été entendu qu'aucun travaux ne seraient faits sur cette propriété. La Société a donc dévalué en 2014 les dépenses d'exploration et d'évaluation pour un montant total de 1 212 808 \$.

Unique

La Société a acquis la propriété par désignation sur carte. La propriété est composée de 12 claims.

Trésor

La Société a acquis la propriété par désignation sur carte. La propriété est composée de 20 claims.

8- EXPLORATION AND EVALUATION ASSETS
(continued)
Commandant

The Commandant project is located in the Southwestern part of Quebec, 50 km south of Val-d'Or. Pursuant to an agreement signed on April 6, 2011, the Company acquired the property comprised of 9 mining claims and is 100% owned by the Company. The property is subject to a 2% NSR royalty upon commercial production of a deposit, 1% of which may be bought back for \$1,500,000.

Due to the global or world economic context, the Company has devaluated in 2014 the property and the exploration and evaluation expenses for \$544,728.

Gold Peak

The property, located East of the Fayolle Deposit on the Destor Porcupine Fault, was acquired in August 2010. The project comprises 43 mining claims and is 100% owned by the Company. The property is subject to a 2% NSR royalty upon commercial production of a deposit, 1% of which may be bought back for \$1,500,000.

Destorbelle

The Company holds a 50% undivided interest in this property.

The property is subject to a 2% NSR royalty upon commercial production of a deposit, 1% of which may be bought back for \$1,000,000.

As the property is owned at 50% by Axe Exploration Inc. and at 50% by Typhoon Exploration Inc. and since Typhoon Exploration Inc. wants to concentrate its activities on its Fayolle project, it was agreed that no work would be undertaken on this property. Therefore the Company has devaluated in 2014 the exploration and evaluation expenses for \$1,212,808.

Unique

The Company acquired the property by map designation. The property is composed of 12 claims.

Tresor

The Company acquired the property by map designation. The property is composed of 20 claims.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

9- FACILITÉ DE CRÉDIT

La Société dispose d'une ligne de crédit par carte de crédit pour un montant maximum de 25 000 \$, portant intérêt au taux de 19,99 %. Ce crédit demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que la Société respectera ses engagements. Aux 30 septembre 2015 et 2014, la Société dispose d'un montant inutilisé de 25 000 \$.

10- CAPITAUX PROPRES

10.1 Capital-actions

Le capital-actions de la Société comprend seulement des actions ordinaires entièrement libérées.

Capital action autorisé

Nombre illimité d'actions sans valeur nominale. Toutes les actions sont admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la Société.

Les mouvements dans le capital-actions de la Société se détaillent comme suit :
Changes in Company's share capital were as follows:

	2015	2014	
	Quantité / Number	Quantité / Number	
Solde au début	55 557 445	53 900 017	Balance, beginning of year
Émission d'actions accréditives ^(a)	-	1 657 428	Issuance of flow-through shares ^(a)
Solde à la fin	55 557 445	55 557 445	Balance, end of year

a) En décembre 2013, la Société a conclu un financement privé d'un montant total de 116 020 \$. La société a émis 1 657 428 actions accréditives à un prix de 0,07 \$ l'action. Un montant de 49 723 \$ lié à la portion passif a été comptabilisé dans les autres passifs dans l'état de la situation financière.

b) Il n'y a pas eu de montant comptabilisé en 2015 (2 986\$ en 2014) dans les frais d'émission.

9- CREDIT FACILITY

The Company has a credit line by credit card for a maximum amount of \$25,000. The credit line bears interest at 19.99%. This credit is available as long as the Company respects its commitments. As at September 30, 2015 and 2014, the unused amount is \$25,000.

10- SHAREHOLDER'S EQUITY

10.1 Share capital

The share capital of the Company consists only of fully paid common shares.

Authorized share capital

Unlimited number of shares without par value. All shares are equally eligible to receive dividends and the repayment of capital, and represent one vote each at the shareholders' meeting of the Company.

a) In December 2013, the Company completed a private placement of a total of \$116,020. The Company issued 1,657,428 flow-through shares at a price of \$0.07 per share. An amount of \$49,723 related to the liability portion was recorded in other liabilities in the statement of financial position.

b) No amount was recorded in 2015 (\$2,986 in 2014) in issuance costs.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)
10- CAPITAUX PROPRES (suite)**10.2 Bons de souscription**

Le 24 mars 2014, la Bourse de Croissance TSX a accepté la diminution au prix d'exercice des bons de souscription à 0.05\$. Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

10- SHAREHOLDER'S EQUITY (continued)**10.2 Warrants**

On March 24, 2014, the TSX Venture Exchange has accepted the decrease in exercise price of the warrants to \$ 0.05. The outstanding warrants allow the holders to subscribe to an equivalent number of common shares as follows:

	2015		2014		
	Quantité Number	Prix de souscription moyen pondéré Weighted average exercise price	Quantité Number	Prix de souscription moyen pondéré Weighted average exercise price	
		\$		\$	
Solde au début	2 320 000	0,05	2 320 000	0,10	Balance, beginning of year
Octroyés	-	-	-	-	Granted
Expirés	-	-	-	-	Expired
Solde à la fin	<u>2 320 000</u>	<u>0,05</u>	<u>2 320 000</u>	<u>0,05</u>	Balance, end of year

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux bons de souscription en circulation.

The following tables summarize the information relating to the warrants outstanding.

Bons de souscription en circulation au 30 septembre 2015 / Warrants Outstanding as at September 30, 2015	Prix Price \$	Date d'expiration / Expiry Date
2 320 000	0.05\$	Décembre 2015/ December 2015
Bons de souscription en circulation au 30 septembre 2014 / Warrants Outstanding as at September 30, 2014	Prix Price \$	Date d'expiration / Expiry Date
2 320 000	0,05\$	Décembre 2015/ December, 2015

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

10- CAPITAUX PROPRES (suite)

10.3 Régime de droits des actionnaires

Le 22 février 2013, les actionnaires de la Société ont approuvé un régime de droits des actionnaires, lequel est entré en vigueur le 22 février 2013. À la date d'entrée en vigueur du régime, la Société a émis un droit se rattachant à toutes les actions ordinaires émises et en circulation et, par la suite, chaque nouvelle action ordinaire est assortie d'un droit. Les droits peuvent être exercés seulement dans des circonstances limitées, tel qu'une acquisition de plus de 20% des actions ordinaires de la Société et chaque droit permettra au détenteur de souscrire des actions ordinaires à un prix substantiellement inférieur à leur cours.

11- OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

La Société a instauré un régime d'options d'achat d'actions (le «régime») en vertu duquel des options peuvent être accordées à des administrateurs, employés, consultants ainsi qu'à des fournisseurs de services de la Société.

Le régime prévoit que le nombre maximal d'actions de la Société pouvant être réservé à des fins d'émission ne peut excéder 9 249 633 actions et que le nombre maximal d'actions réservées à l'attribution des options à un seul bénéficiaire ne peut dépasser 5 % (2 % pour les fournisseurs de services et les responsables des relations aux investisseurs) des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution.

Les conditions d'acquisition des options d'achat d'actions sont sans restriction. Par contre, les droits aux options pour les responsables des relations aux investisseurs deviennent acquis sur une période de 12 mois, soit 25 % à chaque trimestre. Le prix de levée des options est fixé au moment de l'octroi mais ne peut être inférieur au cours de clôture. La durée maximum des options est de 10 ans.

Les mouvements dans les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit :

10- SHAREHOLDER'S EQUITY (continued)

10.3 Shareholders Rights Plan

On February 22, 2013, the shareholders of the Company approved a Shareholders Rights Plan that came into effect on February 22, 2013. On the effective date, one right was issued and attached to each outstanding common share, and one right was also attached to each subsequently issued common share. The rights only become exercisable in limited circumstances, such as acquisition of 20% of the common shares of the Company, and each right allows the holder to purchase a common share at a substantial discount to market price.

11- SHARE PURCHASE OPTIONS

The Company has established a stock option plan (the "plan") under which options to purchase shares may be granted to certain directors, employees and consultants as well as suppliers of the Company.

The plan provides that the maximum number of shares that may be reserved for issuance under the plan shall not exceed 9,249,633 shares and that the maximum number of shares which may be reserved for issuance to any optionee pursuant to it may not exceed 5% (2% for suppliers and relation investors representative) of the shares outstanding at the time of grant.

The acquisition conditions of share purchase options are without restriction. Therefore, the options granted to relation investors representative are vested over a 12 month period on the basis of 25% every quarter. Exercise price of options is determined at the grant date and shall not be lower than the closing price. The options period shall be a period of a maximum of 10 years.

Changes in the Company's share purchase options were as follows :

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

11- OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (suite)

11- SHARE PURCHASE OPTIONS (continued)

	2015		2014		
	Quantité Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price	Quantité Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price	
		\$		\$	
Solde au début	3 395 000	0,09	2 555 000	0,12	Balance, beginning of year
Octroyées	1 250 000	0,05	1 265 000	0,05	Granted
Expirées	(150 000)	0,10	(175 000)	0,10	Expired
Renoncées	-	-	(250 000)	0,14	Forfeited
Solde à la fin	<u>4 495 000</u>	0,08	<u>3 395 000</u>	0,09	Balance, end of year
Options exerçables à la fin de l'exercice	<u>4 495 000</u>	0,08	<u>3 395 000</u>	0,09	Options exercisable at the end of the year

La juste valeur de chaque option octroyée a été estimée à la date d'octroi en utilisant le modèle d'évaluation d'options Black-Scholes en fonction des données moyennes pondérées suivantes pour les attributions octroyées au cours de l'exercice :

The fair value of each option granted was estimated on the grant date using the Black-Scholes option-pricing model with the following weighted average assumptions for the awards granted during the year:

	2015	2014	
Dividende prévu	0%	0%	Expected dividend paid
Prix moyen de l'action à la date d'octroi	0.015 \$	0.04 \$	Average share price on grant date
Volatilité moyenne prévue	138%	155%	Expected weighted volatility
Taux d'intérêt moyen sans risque	1,10%	0.94%	Risk-free interest average rate
Durée moyenne prévue	10 ans/years	10 ans/years	Expected average life
Prix d'exercice moyen à la date d'octroi	0.05\$	0.05\$	Average exercise price at grant date

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée en 2015 par rapport aux données historiques des actions de la Société sur une période de 1 an (1 an en 2014). Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

The underlying expected volatility was determined in 2015 by reference to historical data of the shares of the Company over 1 year (1 year in 2014). No special features inherent to the options granted were incorporated into measurement of fair value.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

11- OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (suite)

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées en 2015 est de 0,014\$ (0,039 \$ en 2014).

En 2015, le coût de rémunération à base d'actions à des administrateurs, employés et consultants a été de 17 829 \$ (49 461\$ en 2014). Ce coût a été comptabilisé au résultat opérationnel avec un crédit équivalent au surplus d'apport.

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux options d'achat d'actions octroyées en vertu du régime.

Options en circulation
au 30 septembre 2015
Options Outstanding
as at September 30, 2015

780 000
1 200 000
1 265 000
1 250 000
4 495 000

Date d'échéance/Expiry date

6 avril 2021 / April 6, 2021
28 mars 2023/ March 28, 2023
22 janvier 2024/ January 22, 2024
26 mars 2025/ March 26,2025

Prix de levée
Exercise price
\$

0,145
0,10
0,05
0,05

Options en circulation
au 30 Septembre 2014
Options Outstanding
as at September 30, 2014

150 000
780 000
1 200 000
1 265 000
3 395 000

Date d'échéance/Expiry date

20 octobre 2014 / October 20,2014
6 avril 2021 / April 6, 2021
28 mars 2023/ March 28, 2023
22 janvier 2024/ January 22, 2024

Prix de levée
Exercise price
\$

0,10
0,145
0,10
0,05

11- SHARE PURCHASE OPTIONS (continued)

The weighted average fair value of stock options granted in 2015 is \$0.014 (\$0.039 in 2014).

During the 2015 financial year, stock-based compensation expenses to directors, employees and consultants were in the amount of \$17,829 (\$ 49,461 in 2014). These expenses have been accounted to operating loss with a corresponding credit to contributed surplus.

The following tables summarize the information relating to the share purchase options granted under the plan.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

12- RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les options, les options aux courtiers et les bons de souscription, n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet antidilutif. Les informations sur les options et les bons de souscription en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 10 et 11.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat net n'a été nécessaire en 2015 et 2014.

	2015	2014	
Résultat net	(340 909 \$)	(2 201 325 \$)	Net loss
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	55 557 445	55 180 550	Weighted average number of shares outstanding
Résultat de base et dilué par action ordinaire	(0,006 \$)	(0,040 \$)	Basic and diluted loss per share

Il n'y a pas eu d'autres transactions concernant des actions ordinaires entre la date de clôture et la date de l'autorisation de publication de ces états financiers.

12- LOSS PER SHARE

The calculation of basic loss per share is based on the loss for the period divided by the weighted average number of shares in circulation during the period. In calculating the diluted loss per share, dilutive potential common shares such as share options, options to brokers and warrants have not been included as they would have the effect of decreasing the loss per share. Decreasing the loss per share would be antidilutive. Details of share options and warrants issued that could potentially dilute earnings per share in the future are given in Notes 10 and 11.

Both the basic and diluted loss per share have been calculated using the net loss as the numerator, i.e. no adjustment to the net loss was necessary in 2015 and 2014.

There have been no other transactions involving common shares between the reporting date and the date of authorization of these financial statements.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

13- IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le taux d'imposition effectif de la Société est différent du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de l'impôt sur le revenu au Canada. Cette différence résulte des éléments suivants :

13- INCOME TAXES

The effective income tax rate of the Company differs from the combined federal and provincial income tax rate in Canada. This difference results from the following items:

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	
	\$	\$	
Perte avant impôts sur le résultat	<u>(364 008)</u>	<u>(2 255 094)</u>	Loss before taxes
Impôts sur le résultat selon le taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada, 26,9% en 2015 et en 2014	(97 918)	(606 620)	Tax expense at combined statutory rate of 26.9% in 2015 and 2014
Augmentation (diminution) des impôts sur le résultat résultant des éléments suivants :			Increase (decrease) in taxes resulting from:
Variation des différences temporaires non constatées	74 057	544 217	Variation of unrecorded temporary differences
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	14 499	43 754	Tax effect of the issuance of flow-through shares
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	(23 099)	(53 769)	Reversal of other liabilities related to flow-through shares
Rémunération fondée sur des actions	4 796	13 305	Share-based payments
Éléments non déductibles et autres	4 567	5 344	Non deductible items and others
	<u>(23 099)</u>	<u>(53 769)</u>	
Composition des impôts différés à l'état du résultat global	<u>2015</u>	<u>2014</u>	Composition of deferred income taxes in the statement of comprehensive income
	\$	\$	
Naissance et renversement de différences temporaires	(88 556)	(587 971)	Inception and reversal of temporary differences
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	14 499	43 754	Tax effect of the issuance of flow-through shares
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	(23 099)	(53 769)	Reversal of other liabilities related to flow-through shares
Variation de l'effet fiscal des différences temporelles non constatées	74 057	544 217	Variation of tax effect from unrecorded temporary differences
	<u>(23 099)</u>	<u>(53 769)</u>	

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)
13- IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)**13- INCOME TAXES (continued)****Mouvements des impôts différés de 2015****Changes in deferred taxes in 2015**

	Solde au 30 septembre 2014 / Balance at September 30, 2014	Comptabilisé en résultat net / Recognized in net income	Solde au 30 septembre 2015 / Balance at September 30, 2015	
	\$	\$	\$	
Actifs d'exploration et d'évaluation	-	-	-	Exploration and evaluation assets
Pertes autres qu'en capital	-	-	-	Non-capital tax losses
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives		23 099		Reversal of other liabilities related to flow-through shares
Variation des impôts différés selon l'état du résultat global		23 099		Variation of future income taxes in the statement of comprehensive income

Au 30 septembre 2015, la Société dispose des différences temporaires suivantes pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été constaté :

As at September 30, 2015, deductible timing differences for which the Company has not recognized a deferred tax asset are as follows :

	Fédéral / Federal	Provincial	
	\$	\$	
Actifs d'exploration et d'évaluation	208 495	212 837	Exploration and evaluation assets
Immobilisations corporelles	52 424	52 424	Property, plant and equipment
Frais d'émission d'actions	6 285	1 013	Shares issuance costs
Pertes autres qu'en capital	3 354 976	3 043 066	Non-capital tax losses
Autres	3 786	8 836	Others
	<u>3 625 966</u>	<u>3 318 176</u>	

Au 30 septembre 2015, les pertes autres qu'en capital sur lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été constaté expirent de la façon suivante :

As at September 30, 2015, non-capital tax losses for which no deferred tax asset has been recorded expire as follows:

	Fédéral / Federal	Provincial
	\$	\$
2028	108 974	107 944
2029	182 620	178 575
2030	291 702	284 295
2031	846 635	654 529
2032	458 066	401 309
2033	532 441	512 440
2034	513 224	498 034
2035	421 314	405 940
	<u>3 354 976</u>	<u>3 043 066</u>

La Société dispose de crédits d'impôts à l'investissement de 2 851 \$ (2 857 \$ en 2014) qui ne sont pas constatés. Ces crédits peuvent être utilisés afin de réduire les impôts à payer fédéral et expirent à différentes dates entre 2029 et 2035.

The Company has investment tax credits of \$2,851 (\$2,857 in 2014) that are not recorded. These credits are available to reduce federal income taxes for the future years. These investment tax credits mature between 2029 and 2035.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)
13- IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)**13- INCOME TAXES (continued)****Mouvements des impôts différés de 2014**

	Solde au 30 septembre 2013 / Balance at September 30, 2013	Comptabilisé en résultat net / Recognized in net income
	\$	\$
Actifs d'exploration et d'évaluation	(359 137)	359 137
Pertes autres qu'en capital	359 137	(359 137)
	-	-
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives		53 769
Variation des impôts différés selon l'état du résultat global		53 769

Changes in deferred taxes in 2014

	Solde au 30 septembre 2014 / Balance at September 30, 2014	
	\$	
	-	Exploration and evaluation assets
	-	Non-capital tax losses
	-	
		Reversal of other liabilities related to flow-through shares
		Variation of future income taxes in the statement of comprehensive income

Au 30 septembre 2014, la Société dispose des différences temporaires suivantes pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté :

As at September 30, 2014, deductible timing differences for which the Company has not recognized a deferred tax asset are as follows :

	Fédéral / Federal	Provincial	
	\$	\$	
Actif d'exploration et d'évaluation	261 448	274 709	Exploration and evaluation assets
Immobilisations corporelles	47 260	47 260	Property, plant and equipment
Frais d'émission d'actions	94 506	80 351	Shares issuance costs
Pertes autres qu'en capital	2 934 782	2 638 246	Non-capital tax losses
Autres	8 086	8 086	Others
	<u>3 346 082</u>	<u>3 048 652</u>	

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

14- INFORMATIONS ADITIONNELLES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	<u>2015</u>
	\$
Taxes de vente à recevoir	7 253
Frais payés d'avance	1 882
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	<u>(12 092)</u>
	<u>(2 957)</u>

Le montant d'intérêts reçus relié aux activités opérationnelles est de 23 026 \$ (29 983 \$ en 2014).

14- ADDITIONAL INFORMATION RELATED TO CASH FLOWS

Net change in non-cash operating working capital items

	<u>2014</u>
	\$
	(185)
	2 949
	<u>4 709</u>
	<u>7 473</u>

The amount of interest received related to operating activities is of \$23,026 (\$29,983 in 2014).

15- OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants et les sociétés des principaux dirigeants comme il est expliqué ci-dessous.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristique ni condition spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

15.1 Transactions avec des sociétés liées

La Société a confié, en vertu d'un contrat de gestion en date du 17 octobre 2007 et amendé en juin 2014, la supervision de ses travaux d'exploration à la société Ressources Lutsvisky Inc., une société privée détenue en propriété exclusive par le président et chef de la direction de la Société.

En vertu du contrat de gestion, Ressources Lutsvisky Inc. recevra de la Société une indemnité maximale de quinze pour cent (15 %) des frais encourus en sous-traitance durant la réalisation des programmes d'exploration. La Société pourra, unilatéralement, résilier le contrat de gestion. La Société sera alors tenue de payer à Ressources Lutsvisky Inc. à la date de résiliation un montant égal à 15 % du montant du programme de l'année en cours et une pénalité de 5 % par année, se terminant le 31 décembre de la troisième année après la date de résiliation du contrat de gestion, le tout sous réserve d'un montant global maximal de 211 300\$.

15- RELATED PARTY TRANSACTIONS

The Company's related parties include key management and their Companies as described below.

Unless otherwise stated, none of the transactions incorporated special terms and conditions and no guarantees were given or received. Outstanding balances are usually settled in cash.

15.1 Transactions with related companies

Pursuant to a management contract dated October 17, 2007 and amended in June 2014, the Company entrusted the supervision of its exploration works to Ressources Lutsvisky Inc., a private Company wholly-owned by the President and CEO of the Company.

Under the management contract, Ressources Lutsvisky Inc. shall receive from the Company a maximum indemnity of fifteen percent (15%) of the subcontracting costs incurred during the completion of the exploration programs. The Company may, at its discretion, terminate the management contract. The Company will thus be liable to pay to Ressources Lutsvisky Inc. on the date of termination an amount equal to 15% of the amount of the program for the ongoing year and a penalty of 5% per year, ending on December 31 of the third year following the termination date of the management contract, all subject to a maximum aggregate amount of \$ 211,300.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

15- OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

15.1 Transactions avec des sociétés liées (suite)

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015, le taux des frais de gestion est égal à 15 % (15% en 2014).

Le tableau suivant présente les opérations conclues avec Lutsvisky au cours de l'exercice.

	<u>2015</u>
	\$
Dépenses d'exploration et d'évaluation	32 461
Frais généraux d'administration	3 250
Honoraires des consultants	155 823

Au 30 septembre 2015 et 2014, les dettes fournisseurs et autres créiteurs incluent une somme à payer à Lutsvisky, respectivement de 15 603 \$ et 16 527 \$.

Au cours de l'exercice, la Société a fait de la location d'équipement auprès de la Société Exploration Typhon Inc., une société publique dirigée par le président et chef de la direction de la Société.

Le tableau suivant présente les opérations conclues avec Exploration Typhon Inc. au cours de l'exercice :

	<u>2015</u>
	\$
Dépenses d'exploration et d'évaluation	13 302

15.2 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration ainsi que le président. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	<u>2015</u>
Avantages à court terme du personnel	
Salaires	25 930
Paiements fondés sur des actions	13 350
Total de la rémunération	<u>32 280</u>

15- RELATED PARTY TRANSACTIONS (continued)

15.1 Transactions with related companies (continued)

For the year ended on September 30, 2015, the rate of management fees is 15% (15% in 2014).

The table below presents related party transactions concluded with Lutsvisky during the year.

	<u>2014</u>	
	\$	
56 460		Exploration and evaluation expenses
14 197		General administrative expenses
163 767		Consultants fees

As at September 30, 2015 and 2014, trade and other payables include amounts payable to Lutsvisky, respectively of \$15,603 and \$16,527.

During the year, the Company has made rental of equipment from the company Typhoon Exploration Inc., a listed company headed by the president and CEO of the Company.

The following table presents transactions with Typhoon Exploration Inc. during the year:

	<u>2014</u>	
	\$	
18 883		Exploration and evaluation expenses

15.2 Transactions with key management personnel

The Company key management personnel are members of the Board of Directors, as well as the president. Key management personnel remuneration includes the following expenses:

	<u>2014</u>	
26 930		Short-term employee benefits
42 900		Salaries
69 830		Share-based payments
		Total remuneration

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

16- CONTRAT DE LOCATION

Les paiements minimaux futurs de location simple s'établissent à 26 755 \$ pour 2016.

Les paiements au titre de location comptabilisés en charges au cours de la période de présentation de l'information financière totalisent 29 187 \$ (25 359 \$ en 2014). Ce montant représente les paiements minimaux au titre de la location.

17- RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques auxquels la Société est exposée sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt. Les objectifs poursuivis par la Société visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme tout en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux. La Société ne négocie pas d'actifs financiers à des fins spéculatives.

Aucun changement n'a été effectué en matière d'objectifs, de politiques ou de procédures liés à la gestion des risques découlant des instruments financiers au cours des périodes de présentation de l'information financière considérées.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

17.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers suivants à la date de présentation de l'information financière :

	30 septembre / September 30		
	2015	2014	
	\$	\$	
Trésorerie	487 302	568 893	Cash
Placements	1 216 264	1 557 058	Investments
Valeur comptable	1 703 566	2 125 951	Carrying amounts

16- LEASE

The Company's future minimum operating lease payments are \$26,755 for 2016.

Lease payments recognized as an expense during the reporting period amount to \$29 187 (\$25,359 in 2014). This amount consists of minimum lease payments.

17- FINANCIAL INSTRUMENT RISKS

The Company is exposed to various risks in relation to financial instruments. The main types of risks the Company is exposed to credit risk and liquidity risk.

Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices. The Company is exposed to interest rate risk. The Company focuses on actively securing short- to medium-term cash flows by minimizing the exposure to financial markets. The Company does not actively engage in the trading of financial instruments for speculative purposes.

No changes were made in the objectives, policies and processes related to financial instruments risk management during the reporting periods.

The most significant financial risks to which the Company is exposed are described below.

17.1 Credit risk

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will cause a financial loss for the other party by failing to discharge an obligation.

The Company's maximum exposure to credit risk is limited to the carrying amount of financial assets at the reporting date, as summarized below:

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

17- RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)
17.1 Risque de crédit (suite)

La direction de la Société estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, à chaque date de présentation de l'information financière, est bonne.

Aucun actif financier de la Société n'est garanti par un instrument de garantie ou par une autre forme de rehaussement de crédit.

17.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés suffisants. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir. À la fin du mois de septembre 2015, la Société a suffisamment de liquidités pour prendre en charge ses passifs financiers et ses passifs financiers futurs provenant de ses engagements.

Au cours de l'exercice précédent, la Société a financé ses programmes d'exploration et d'évaluation, ses besoins en fonds de roulement et ses acquisitions de propriétés minières au moyen de placements accreditifs.

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs ont des échéances contractuelles de moins de trois mois.

17- FINANCIAL INSTRUMENT RISKS (continued)
17.1 Credit risk (continued)

The Company's management considers that all the above financial assets for each of the reporting dates under review are of good credit quality.

None of the Company's financial assets are secured by collateral or other credit enhancements.

17.2 Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that an entity will encounter difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities that are settled by delivering cash or another financial asset.

Liquidity risk management serves to maintain a sufficient amount of cash and to ensure that the Company has financing sources such as private placements for a sufficient amount. The Company establishes budget and cash estimates to ensure it has the necessary funds to fulfill its obligations. Obtaining additional funds makes it possible to the Company to continue its operations, and while it has been successful in the past, there is no guarantee for the future. At the end of September 2015, the Company had enough funds available to meet its financial liabilities and future financial liabilities from its commitments.

Over the past period, the Company has financed its exploration and evaluation programs, its working capital requirements and acquisitions of mining properties through flow-through financings.

Trade accounts and other liabilities have contractual maturities of less than three months.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

18- POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont les suivants :

- Assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités;
- Augmenter la valeur des actifs de la Société;
- Assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres. Le capital pour l'exercice financier en cours est présenté à l'état des variations des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accréditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis aux notes 6 et 10.1.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics.

Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

Aucun changement n'a été effectué en matière d'objectifs, de procédures ou de processus de gestion de capital durant les périodes de présentation de l'information financière.

18- POLICIES AND PROCESSES FOR MANAGING CAPITAL

The Company's capital management objectives are:

- to ensure the Company's ability to continue as a going concern;
- to increase the value of the assets of the business; and
- to provide an adequate return to shareholders of the Company.

These objectives will be achieved by identifying the right exploration projects, adding value to these projects and ultimately taking them through to production or sale and cash flow, either with partners or by the Company's own means.

The Company monitors capital on the basis of the carrying amount of equity. Capital for the reporting periods under review is summarized in the statement of changes in equity.

The Company is not exposed to any externally imposed capital requirements except when the Company issues flow-through shares for which an amount should be used for exploration work. See all the details in Notes 6 and 10.1.

The Company finances its exploration and evaluation activities mainly seeking additional capital either by private financing or public financing.

When financing conditions are not optimal, the Company may enter into option agreements or other agreements to be able to continue its exploration and evaluation activities or can slow until financing conditions improve.

No changes were made in the objectives, policies and processes for managing capital during the reporting periods.

AXE EXPLORATION INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
aux 30 septembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
September 30, 2015 and 2014
(in Canadian dollars)

19- ÉVENTUALITÉS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditatives et, en vertu de règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration minière.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les placements accréditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses d'exploration seront admissibles à titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

Au cours de l'exercice précédent, la Société a reçu un montant de 116 020 \$ à la suite de placements accréditifs pour lesquels elle a renoncé aux déductions fiscales en date du 31 décembre 2013.

19- CONTINGENCIES

The Company is partially financed through the issuance of flow-through shares and, according to tax rules regarding this type of financing, the Company is engaged in realizing mining exploration work.

These tax rules also set deadlines for carrying out the exploration work, which must be performed no later than the earlier of the following dates:

- Two years following the flow-through placements; and
- One year after the Company has renounced the tax deductions relating to the exploration work.

However, there is no guarantee that the Company's exploration expenses will qualify as Canadian exploration expenses, even if the Company is committed to taking all the necessary measures in this regard. Refusal of certain expenses by the tax authorities would have a negative tax impact for investors.

During the previous year, the Company received \$116,020 following flow-through placements for which the Company renounced tax deductions on December 31, 2013.